

La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble

Déclaration du groupe des Entreprises

Si le sujet du logement est souvent au cœur du débat public sous l'angle quantitatif (nombre de logements à construire pour faire face à la demande) ou même qualitatif (consommation d'énergie, impact environnemental, isolation) il n'en est pas de même de celui de l'habitat en général, moins souvent traité. C'est ce manque que le projet d'avis qui nous est présenté vient combler.

Pour faire simple, la notion d'habitat regroupe le logement et son environnement immédiat, quartier, ville, village ainsi que les services associés offerts aux habitants. Que proposer pour améliorer cet environnement afin de favoriser la vie en société et le bien-être de tous ? Dès le départ, nous avons constaté que le travail que nous faisons était à la croisée de champs multiples : qualité du bâti et limitation de ses externalités négatives d'une part (pollution, risques sanitaires), mais aussi biodiversité, résilience face au changement climatique, mobilité, diversité de besoins liée au genre, écoute et participation des habitants. Sciences dures et molles se conjuguent au fil des recommandations du texte et en font la richesse.

Le groupe des entreprises entend souligner trois aspects significatifs pour notre groupe de ce travail.

- tout d'abord, se fondant sur des témoignages et des exemples concrets recueillis aux cours des auditions, l'avis identifie l'environnement comme un axe de progrès significatif et insuffisamment valorisé jusqu'à présent : qualité de l'air, de l'eau, développement des espaces verts contribuent au bien-être de tous et modifient positivement les rapports sociaux. Plusieurs recommandations découlent de cette analyse et nous soutenons cette approche ;
- l'avis insiste ensuite, et c'est un vrai défi, sur la nécessité de mieux associer les habitants ce qui implique de les sensibiliser, de les former, de les consulter aux moments opportuns. Défi parce que l'idée est séduisante mais la réalisation complexe. À quel moment les associer ? Comment concilier co-conception d'un projet avec ses primo-habitants et satisfaction des résidents successifs ? Quels droits et devoirs pour chacun ? L'avis ne répond pas à toutes ces questions mais ouvre des pistes ;
- à travers la question des services associés à l'habitat, l'avis évoque enfin la contribution de certains secteurs professionnels, notamment du bâtiment ou des espaces verts mais aussi du transport, aux objectifs de progrès proposés. Ils jouent effectivement un rôle essentiel au service du bien-être des habitants et sont déjà engagés pour nombre d'entre eux dans le processus de transition écologique recommandé par l'avis. Nous considérons cette évolution comme une opportunité pour les entreprises concernées et nous en réjouissons.

Le groupe des entreprises a voté en faveur de l'avis.